



Zonage "Brut"

- R1 Zone d'interdiction stricte R
- r1 Zone d'interdiction r
- B1 Zone d'autorisation B
- b1 Zone d'autorisation b

Mesures foncières

- Ex Secteurs où pourra potentiellement être mis en oeuvre l'expropriation
- De Secteurs où pourra potentiellement être mis en oeuvre le délaissement

Éléments de référence

- Limites de l'établissement SARA
- Limites de l'établissement RUBIS Antilles Guyane
- Bâti